

Extrait du registre des délibérations

Séance du 6 Novembre 2018

L'an 2018 et le 6 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : Salle du Conseil - Mairie de Vernantes, sous la présidence de M. MOREAU Étienne, Maire.

Présents : M. MOREAU Étienne, Maire, Mmes : DESCHAMPS Gisèle, FUSELLIER Nathalie, GRÉGOIRE Valérie (a pris part à la réunion à partir de 20h30), RIQUIN Sandra, TARDIVEL Jacqueline, MM : DA SILVA Manuel, FONTENY Yann, FRÉMONT Thierry, NEAU Patrice, PACORY Christian (a pris part à la réunion à partir de 20h35), PAPOT Thierry, PASQUIER Jacky, POIRIER Florent.

Excusés : Mmes : BREFORT Sylvie, DESMARRES Sandrine, M. GROSBOIS Thierry.

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 17
Présents : 14

Date de la convocation : 31/10/2018
Date d'affichage : 31/10/2018

A été nommée secrétaire : Mme RIQUIN Sandra.

Domaine de La Dustrie - Présentation du Compte-Rendu d'Activité à la Collectivité (CRAC) révisé au 31/12/2017 :

Le représentant de ALTER Cités intervient en début de réunion afin de présenter aux membres du Conseil Municipal, le Compte-Rendu d'Activité à la Collectivité (CRAC) révisé au 31/12/2017 et de faire un point au sujet de l'état d'avancement de la viabilisation de la 1ère tranche de ladite Zone d'Aménagement Concerté.

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le compte-rendu de sa réunion en date du 02 octobre 2018.

Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

Remplacement au stade d'une porte en acier galvanisé avec serrure 3 points à barillet (suite à dégradation)
Didier MEME

1 352,80 € H.T., soit 1 623,36 € T.T.C.

Modification de la commande d'éclairage du luminaire extérieur - porte annexe service de la salle des fêtes (côté parking)

Joël GABRIEL

175,73 € H.T., soit 210,88 € T.T.C.

Fourniture de signalétique pour les locaux du restaurant scolaire et de l'accueil petite enfance
Extincteurs Nantais

157,00 € H.T., soit 188,40 € T.T.C.

Achat de buts amovibles pour les terrains de football (entraînements)
INTERSPORT

1 082,50 € H.T., soit 1 299,00 € T.T.C.

Travaux d'amélioration de l'acoustique de la salle des fêtes
SARL TRÉMELO

16 823,74 € H.T., soit 20 188,49 € T.T.C.

Confection de 400 carnets de 50 tickets de cantine imprimerie valdeleire	288,00 € H.T.
Acquisition d'un ordinateur pour l'école publique Eugène Livet SCIPLINE	890,00 € H.T., soit 1 068,00 € T.T.C.
Fourniture de signalétique pour les locaux du restaurant scolaire et de l'accueil petite enfance DELBAR & BELDA / ALTEC	890,40 € H.T., soit 1 068,48 € T.T.C.
Fourniture et pose de bordures lieu-dit « La Vrillère » PIGEON TP LOIRE ANJOU	892,50 € H.T., soit 1 071,00 € T.T.C.
Fourniture et pose de deux stores verticaux pour les salles de classe de l'école publique Eugène Livet BAZANTAY Création	1 036,82 € H.T., soit 1 244,18 € T.T.C.
Achat d'un moteur de volet roulant pour la gendarmerie LOIRE aR AGENCEMENT	312,00 € H.T., soit 374,40 € T.T.C.
Installation de deux chauffages dans la salle des mariages (mairie-église) Joël GABRIEL	1 610,37 € H.T., soit 1 932,44 € T.T.C.
Fourniture de deux chauffages sur pied avec rallonge pour l'église Joël GABRIEL	1 756,30 € H.T., soit 2 107,56 € T.T.C.

Modification de l'ordre du jour de la présente réunion :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, qui acceptent à l'unanimité, de bien vouloir l'autoriser à ajouter à l'ordre du jour de leur présente réunion, les questions suivantes :

- 14-1 - Renouvellement d'un poste au restaurant scolaire,
- 14-2 - Renouvellement d'un poste au restaurant scolaire.

1 - Domaine de La Dustrie - Compte-Rendu d'Activité à la Collectivité (CRAC) révisé au 31/12/2017 : Approbation du bilan prévisionnel

Vu la Convention Publique d'Aménagement approuvée le 11 octobre 2004,

Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2017, établi par ALTER Cités,

Vu le Compte-Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C.) présenté par ALTER Cités et annexé à la présente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Vernantes, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le bilan prévisionnel révisé en date du 31 décembre 2017, portant les dépenses et les recettes de l'opération inchangées à hauteur de 796 000,00 € H.T.

À l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2 - Rapport relatif aux transferts de charges entre la Commune de Vernantes et la Communauté d'Agglomération Saumur - Val de Loire

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) qui a été adopté par cette dernière.

En effet, selon les dispositions de la loi, la C.L.E.C.T. remet, dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert, un rapport évaluant le coût net des charges transférées.

Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux. Compte tenu du dernier Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur - Val de Loire fixé au 13 décembre 2018, le rapport doit être adopté par les Conseils Municipaux avant le 30 novembre 2018.

Par la suite, et sur la base du rapport adopté, le Conseil Communautaire délibéra sur les attributions de compensation définitives versées aux communes.

En tout état de cause, les montants des attributions de compensation, selon les dispositions de la loi, ne font pas l'objet d'un vote par le Conseil Municipal des communes. En effet, seul le Conseil Communautaire peut délibérer sur le montant des attributions de compensation.

Le Conseil Communautaire pourra procéder à des révisions dérogatoires des attributions de compensation par rapport à l'évaluation de la C.L.E.C.T. comme mentionné dans le rapport.

RAPPORT RELATIF AUX TRANSFERTS DE CHARGES ENTRE LA COMMUNE DE VERNANTES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION SAUMUR - VAL DE LOIRE :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,

VU le rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de la Communauté d'Agglomération Saumur - Val de Loire du 06 septembre 2018,

CONSIDÉRANT :

- Que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des impôts, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) a été créée entre la Communauté d'Agglomération Saumur - Val de Loire, Établissement Public de Coopération Intercommunale, et ses communes membres, dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges.

- Que la C.L.E.C.T. de la Communauté d'Agglomération Saumur - Val de Loire s'est réunie le 06 septembre 2018 afin de valoriser les charges transférées par les communes vers la Communauté d'Agglomération Saumur - Val de Loire, ainsi que les charges rétrocédées par la Communauté d'Agglomération Saumur - Val de Loire vers les communes, au 1er janvier 2018.

- Que le rapport de la C.L.E.C.T. joint en annexe précise la méthodologie mise en œuvre afin de valoriser au plan financier les transferts susvisés.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

1.- approuve le rapport définitif de la C.L.E.C.T. du 06 septembre 2018 joint en annexe,

2.- autorise en conséquence M. le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

À l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

3 - Budget "Assainissement" : Reversement de l'excédent budgétaire

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, le reversement, à la Communauté d'Agglomération Saumur - Val de Loire, de l'excédent budgétaire relatif au budget "Assainissement" de la commune dont le montant s'élève à la somme de 129 018,00 €.

À l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

4 - Création d'un poste de rédacteur à la mairie : Confirmation de l'intitulé du grade

Monsieur le Maire confirme aux membres du Conseil Municipal l'intitulé du grade de l'emploi permanent créé par délibération en date du 05 juin 2018 à la mairie, à savoir : rédacteur principal de 1ère classe.

5 - Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, qui, après délibération acceptent à l'unanimité, la création à compter du 1er décembre 2018, d'un poste d'adjoint technique principal territorial de 2ème classe à temps complet, et ce afin de permettre l'avancement de grade d'un agent du restaurant scolaire dont la carrière remplit les conditions requises pour cette évolution. Il est également décidé de supprimer au préalable le poste pourvu jusqu'alors par ledit agent, à savoir celui d'adjoint technique territorial à temps complet.

À l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

6 - Modification du temps de travail hebdomadaire d'un adjoint technique aux écoles

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, qui acceptent, la modification, à compter du 1er décembre 2018, du temps de travail hebdomadaire de Armelle BELNOU, adjoint technique aux écoles et de porter celui-ci de 29 / 35èmes à 31,25 / 35èmes.

À l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

7 - Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services pour le secrétariat de mairie et la comptabilité

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le renouvellement du contrat ayant pour objet la cession du droit d'utilisation de logiciels et la fourniture par SEGILOG à la commune d'une prestation d'assistance, de suivi et de développement (correction des erreurs, adaptation et maintenance des logiciels) pour le secrétariat de mairie et la comptabilité.

Ledit contrat prendra effet à la date du 15 novembre 2018 pour une durée de 3 ans.

La commune devra verser au prestataire annuellement :

- la somme de 4 104,00 € H.T. au titre de la cession du droit d'utilisation des logiciels existants, du développement et de la cession du droit d'utilisation des nouveaux logiciels,
 - la somme de 456,00 € H.T. au titre de l'obligation de maintenance des logiciels et de la formation à leur utilisation.
- Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le renouvellement du contrat relatif aux prestations susvisées et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin que celui-ci puisse signer le document y afférent.

À l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

8 - Concours du Receveur Municipal : Attribution des indemnités de conseil et de budget au titre de l'année 2018

Vu l'article 97 de la loi n°. 82.213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n°. 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les collectivités territoriales pour la confection des documents budgétaires,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par vote :

1er tour :

Suffrages exprimés : 14

Nombre de voix favorables à un taux d'indemnité de 100 % : 3

Nombre de voix favorables à un taux d'indemnité de 75 % : 4

Nombre de voix favorables à un taux d'indemnité de 50 % : 6

Nombre de voix défavorables au versement d'une indemnité : 1

Abstentions : 0

2ème tour :

Suffrages exprimés : 14

Nombre de voix favorables à un taux d'indemnité de 100 % : 3

Nombre de voix favorables à un taux d'indemnité de 75 % : 4

Nombre de voix favorables à un taux d'indemnité de 50 % : 6

Nombre de voix défavorables au versement d'une indemnité : 1

Abstentions : 0

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil,

- de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % au titre de l'année 2018,

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et attribuée à Madame Cécile LEHEC, Receveur Municipal auprès de la Trésorerie de Longué-Jumelles,

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour l'année 2018.

9 - Extension du local de rangement de la salle des fêtes : Mission de coordination Sécurité Protection Santé (SPS)

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal, qui acceptent à l'unanimité, le devis proposé par Anjou Maine Coordination (AMC) relatif à la mission de coordination de Sécurité Protection Santé (SPS) devant être réalisée dans le cadre des travaux d'extension du local de rangement de la salle des fêtes. Le coût de cette prestation s'établit à la somme de 882,00 € H.T., soit 1 058,40 € T.T.C.

À l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

10 - Aménagement des locaux anciennement occupés par la gendarmerie : Mission de coordination Sécurité Protection Santé (SPS)

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal, qui acceptent à l'unanimité, le devis proposé par Anjou Maine Coordination (AMC) relatif à la mission de coordination de Sécurité Protection Santé (SPS) devant être réalisée dans le cadre des travaux d'aménagement des locaux anciennement occupés par la gendarmerie. Le coût de cette prestation s'établit à la somme de 1 470,00 € H.T., soit 1 764,00 € T.T.C.

À l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

11 - Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AC n°. 197 (mairie-église)

Le Conseil Municipal décide la vente à l'euro symbolique aux acquéreurs de l'ancien presbytère, d'une partie de la parcelle cadastrée section AC n°. 197 non encore délimitée, d'une superficie approximative de 118 m² et située aux abords de la mairie-église. Une convention de servitude devra par ailleurs être signée avec lesdits acquéreurs.

À l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

12 - Contrôle technique des bornes d'incendie des communes de la Communauté d'Agglomération Saumur - Val de Loire

Le Conseil Municipal décide, après délibération et à l'unanimité, d'approuver la convention de mise à disposition du personnel de la Direction de l'Environnement et des Grands Équipements pour effectuer le contrôle technique des bornes d'incendie des communes de la Communauté d'Agglomération Saumur - Val de Loire ; le coût de cette prestation devant être pris en charge par lesdites communes sur la base d'un taux horaire de mise à disposition du personnel et du matériel revenant à 30,00 € par borne.

À l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

13-1 - Renouvellement d'un poste au restaurant scolaire

En raison d'un surcroît de travail au restaurant scolaire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide la prolongation du recrutement à temps non-complet d'un agent en qualité d'adjoint technique territorial pour une période déterminée, soit du lundi 05 novembre 2018 au vendredi 21 décembre 2018 inclus.

À l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

13-2 - Renouvellement d'un poste au restaurant scolaire

Pour le remplacement d'un agent du restaurant scolaire placé en arrêt maladie, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide la prolongation du recrutement à temps non-complet d'un agent en qualité d'adjoint technique territorial pour une période déterminée, soit du lundi 05 novembre 2018 au vendredi 21 décembre 2018 inclus.

À l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Il est décidé de contacter un professionnel afin d'envisager ce qui pourrait être fait pour rénover le sol usé de la salle des fêtes.

Sont exposés aux membres du Conseil Municipal le mode de fonctionnement de l'association "Les Routards", l'état du local mis à sa disposition, ainsi que ses besoins matériels (armoire(s) pour stockage). Il est également fait état de son budget serré et de la bienvenue d'éventuels dons.

Le Maire et la Municipalité présenteront leurs vœux aux Vernantaises et Vernantais pour la nouvelle année, le samedi 12 janvier dès 16h00.

Est annoncé le passage de cyclistes à la salle des sports à l'occasion du Téléthon le samedi 08 décembre aux alentours de 9h30 ; un café copieux sera offert par la commune et une vente de sachets de fleur de sel devrait être réalisée au profit de l'AFM.

La distribution, aux administrés Vernantais, des avis d'installation des nouveaux compteurs électriques LINKY, a débuté.